

PRIX DE L'ABONNEMENT.

La Haye.	Paris.
Sur un an . . . 26 fl.	30 fl.
» six mois . . . 14 »	16 »
» trois mois . . . 7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.

es premières 5 lignes fl. 1.50 timbré  
compris et 40 cts. par ligne en sus.

# JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA REDACTION

à La Haye, Spui, n° 75.  
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES  
ANNONCES,  
Chez M. van Weelden, libraire,  
et chez les Héritiers Doornik, à  
braires, Lange Pooten, à La Haye.  
Les lettres et paquets doivent  
être envoyés à la direction d'après

### LA HAYE, 13 Avril.

La commission d'Etat, chargée de la révision de la Loi Fondamentale, vient de terminer la tâche qui lui avait été confiée. Son travail, accompagné d'un exposé des motifs, a été présenté au Roi, hier jeudi 12 avril, à midi. La commission nous assure-t-on, a supplié S. M. de faire donner sans retard, par deux documents la plus grande publicité possible. On a espéré que le Roi désignera faire droit à cette demande. Nous supposons que pour l'examen de ces propositions on suivra la marche constitutionnelle, qu'en conséquence elles seront examinées dans le conseil d'Etat, pour être ensuite, suivies de la même manière par les Etats Généraux.

On croit que la Loi Fondamentale modifiée contiendra d'importants changements. Bien qu'on ne sache rien de certain à cet égard, on peut positivement assurer que tout ce qui avait été dit jusqu'à présent, au sujet du travail de la commission, était dénué de fondement, et qu'il n'a jamais été question de suivre l'examen de cette importante question, une autre marche que celle arrêtée par la Loi Fondamentale.

Une brochure politique intitulée, *la Volonté du peuple et les Droits du peuple (Volkswilje en Volksrechten)*, par M. J. de Bosch Kemper, ancien rédacteur du *Tijdschrift*, a paru ces jours derniers à Amsterdam. Voilà la pensée principale traitée dans cette brochure, et qui s'appuie sur les grands événements dont l'Europe vient d'être témoin :

Ne vous laissez pas entraîner par l'idée d'un gouvernement par le peuple dont l'existence est impossible. Le peuple n'a pas le droit de révoquer, mais le premier droit des habitants d'un pays est de choisir un bon gouvernement, aussi bien que possible. En cela, un gouvernement par le peuple n'est pas plus fait que tout autre. Le peuple a le droit de choisir un bon gouvernement, et de le révoquer si nécessaire. Le peuple a le droit d'être représenté par un pouvoir représentatif, avec un pouvoir exécutif et un système d'élections directes, calculé de manière que les membres élus le soient d'après la volonté de la majorité et que les députés ne soient pas les représentants, mais les représentants du peuple. Quand un pareil système est en vigueur, la seule politique à suivre est de s'assurer de la majorité. L'histoire de ces dernières années nous a appris quels ont été en France les résultats d'un pareil système. Qu'on prenne bien garde que cette partie de l'histoire de la France ne devienne la nôtre. Pour l'empêcher, il n'y a rien de mieux à faire que de veiller à ce que le gouvernement soit indépendant de la volonté du peuple révoquée par quelques uns, et n'ait véritablement pas d'autre mobile que l'intérêt du peuple.

Nous apprenons que S. M. la Reine, pour venir en aide, dans ces circonstances difficiles, à la classe ouvrière, vient d'ordonner différents travaux à la campagne *Buitenzigt* et de faire augmenter même le nombre des personnes qui sont journellement occupées dans les jardins. S. M. la Reine, sachant aussi qu'à Amsterdam divers contre-ordres avaient été donnés à des commandés déjà faites, vient de faire commander des travaux au carrossier Fromberg d'Amsterdam. Nous sommes heureux d'avoir à signaler que notre auguste Reine, qui accorde des secours si efficaces aux établissements de charité maternelle et à tant d'institutions de bienfaisance, s'occupe aussi dans sa généreuse sollicitude des moyens d'améliorer le sort de la classe laborieuse, qui, par suite des circonstances, pourrait se trouver aujourd'hui sans ouvrage.

Le pays vient d'éprouver une perte sensible par la mort de M. le baron G. A. G. P. van der Capellen de Berkenwoude, ministre d'Etat, ancien gouverneur-général des Indes-Néerlandaises, président-curateur de l'Université d'Utrecht, etc., qui dans la nuit du 10 de ce mois a succombé à une courte maladie se ferre de *Vollenhooen*, près d'Utrecht. Qui-conque a été à même d'apprécier les qualités du cœur et de l'esprit et les hautes espérances qui distinguaient cet homme d'Etat, paiera à sa mémoire un juste tribut de regrets et d'estime. La carrière politique de M. le baron van der Capellen a été signalée par d'éminents services rendus à l'Etat, et son nom est inscrit avec honneur et gloire dans les annales de notre histoire. La reconnaissance et l'impartialité des faits qui ont signalé pendant dix ans sa administration dans les Indes-Orientales, et de cette administration la glorieuse victoire de Palembang, et les arts et les sciences fleurissant sous l'heureuse impulsion que ce gouverneur-général a donnée, suffiraient pour remplir les vœux de son intéressante patrie. Nous empruntons à un ouvrage intitulé *La Cour de Louis-Napoléon*, sous le règne de Louis-Napoléon, par un auteur anonyme, le passage suivant, qui donne une idée exacte des mérites de la vie de cet homme d'Etat :

G. A. G. P. baron de Capellen, gouverneur-général des Indes-Orientales pour la Belgique. Il est fils de colonel Alexandre-Philippe, le même qui, en 1782, à la tête du parti patriotique, s'enferma dans Corcum, et soutint si glorieusement le siège de cette place contre un corps de Prussiens, entré en Hollande pour soutenir le parti de Guillaume V. Capellen fils reçut une éducation soignée, fit de bonnes études, à la suite desquelles ayant été nommé secrétaire de la préfecture d'Utrecht, il y débuta par donner des preuves d'une grande perspicacité dans les affaires publiques. Ses talents ne

restèrent pas long-temps enfouis dans ce premier emploi. Le roi Louis Bonaparte le nomma préfet de la Frise, en 1808. Le baron Capellen se fit tellement remarquer par l'habileté et la justice qu'il mit dans son administration, fut bientôt appelé à une place plus importante. Le roi avait conçu pour lui beaucoup d'estime et d'amitié; il désira l'avoir auprès de sa personne l'admit dans son conseil d'état, et lui confia le ministère de l'intérieur de son royaume. Pendant que Capellen fut ministre, il se conduisit avec une grande sagesse et la plus rare intégrité. Il conserva son ministère jusqu'à l'abdication du roi, et il emporta les regrets de tous ceux qui l'avaient connu, soit comme homme public, soit comme simple particulier. Le baron Capellen n'était point partisan du gouvernement; que Napoléon venait de donner à la Hollande, il ne voulut accepter aucun emploi. Pendant que Louis Bonaparte régnait, il avait donné à Capellen le titre d'ami, et ce fut en cette qualité que ce dernier alla lui rendre visite dans sa retraite en Allemagne. Ils y passèrent ensemble plusieurs mois dans la plus grande intimité. Les événements de 1813 ayant donné un nouveau prince à la Hollande, ce souverain, qui apprît tout le mérite de baron Capellen, le nomma ministre des colonies. Lorsque par le traité de Vienne, les Belges furent destinés à former avec les Hollandais, le royaume des Pays-Bas, le prince, jugeant que Capellen pourrait, par son influence et ses hautes qualités, lui concilier l'attachement de ses nouveaux sujets, lui donna le titre de secrétaire d'état extraordinaire, et l'envoya à Bruxelles, pour remplir cette honorable mission. Le baron Capellen s'en acquitta digne et avec succès. Ce fut à cette époque, et dans le temps où il était encore à Bruxelles, que le roi le nomma gouverneur-général des Indes-Orientales, et commandeur de l'ordre du Lion-Belgique. Il partit du Texel pour sa nouvelle destination, en octobre 1815.

L'administration de la Banque des Pays-Bas vient de faire publier un avis informant les actionnaires que la répartition du dividende est de fl. 65 par action. Le fonds de réserve est resté fixé à fl. 2,250,000.

*Bulletin de la Bourse d'Amsterdam du 22 avril.*  
Ainsi qu'on l'avait présumé hier, c'était l'inquiétude dans les esprits qui les démonstrations des chartistes à Londres, qui avait entraîné la hausse sur nos fonds à la Bourse d'hier; mais cette inquiétude a disparu par les nouvelles rassurantes arrivées de Londres, la Bourse a repris son aspect favorable de la veille, et il n'y avait pas de fonds qui ne trouvât son placement en hausse. Les affaires étaient surtout très animées en intégrales.

Des fonds étrangers les russes étaient particulièrement demandés et ont haussé de 7 p. c.

*Derniers cours à 5 heures.* Holl. 2 1/2 p. c. 35. Ard. à 510 liv. 5 1/2; 3 p. c. int. 13 1/8.

On lit dans le *Moniteur Belge* :  
M. Bellecoq nommé par le gouvernement provisoire de la république française envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Bruxelles, a été reçu par M. le ministre des affaires étrangères.

Nous lisons dans l'*Amsterdamsche Courant* :  
Une commission composée de 141 des plus notables habitants d'Amsterdam, vient d'offrir à M. le directeur de la police M. H. Provo Kluit, un superbe vase en argent, de la fabrique de M. Bonebakker, comme un témoignage d'estime et de reconnaissance de la belle et courageuse conduite de ce fonctionnaire dans la journée du vendredi 24 mars dernier. Il a été remis en même temps à M. Provo Kluit une liste écrite sur parchemin des noms des personnes qui lui offraient ce précieux gage de leur estime.

Il n'est arrivé de la Lombardie aucune nouvelle plus récente que celles que nous avons publiées hier. On a fait pourrir à Paris beaucoup de bruits contradictoires sur un engagement qui aurait eu lieu entre l'armée piémontaise et l'armée autrichienne. Suivant les uns, l'armée piémontaise avait été victorieuse, suivant les autres elle avait été battue. Il est probable qu'il y a eu combat à l'heure où nous écrivons, mais on ne peut encore avoir reçu de détails. Nous devons d'ailleurs prévoir que les premiers engagements se réduiront à des affaires d'avant-postes. Le général Radetzki doit attendre des renforts et par conséquent éviter toute rencontre décisive.

D'après les correspondances de Vienne, l'armée autrichienne verrait augmenter ses cadres d'une manière rapide; elle atteindrait bientôt le chiffre de 550 à 600 mille hommes. Mais en même temps, on rapporte que si la Lombardie voulait accepter un arrangement honorable, le gouvernement autrichien est disposé à y souscrire.

Nous devons faire mention d'une nouvelle qui aurait son importance, si elle se confirmait. Le gouvernement autrichien, craignant que la ville de Trieste ne soit surprise par les forces navales de l'Italie, aurait offert de placer cette place sous la protection des forces navales de l'Angleterre en station à l'île de Malte. S'il en était ainsi, et si l'Angleterre déferait à cette demande, on conçoit qu'il n'y aurait plus qu'un pas entre ce premier pas et l'intervention anglaise dans ce conflit.

### La manifestation chartiste à Londres.

Nous étions bien informé hier en annonçant que la grande manifestation des chartistes n'avait pas eu lieu et que l'ordre n'avait pas été troublé à Londres. Ces heureuses nouvelles sont encore une fois venues pour démentir une dépêche télégraphique que nous avons rapporté aujourd'hui le *National*, d'après laquelle la ville de Londres se trouvait en pleine insurrection.

Nous empruntons aux journaux anglais le récit de la journée du 10.

Lundi, la convention chartiste a fait afficher la proclamation suivante dans les principales rues de Londres :

*La convention nationale aux classes de Londres.*  
Concitoyens, le moment de votre affranchissement approche; rien, si ce n'est votre propre folie, ne peut l'empêcher. Si vous voulez vous réunir, vous devez être paisibles.  
La cause sacrée de la liberté ne doit être souillée par aucun acte de violence. La convention déclare que celui-là est un ennemi qui commet une violation de la paix.  
La convention se trouvera demain matin à 11 heures à Kennington-Common, où elle se rendra avec la pétition nationale; elle observera dans toutes ses démarches le plus grand respect pour les personnes, les propriétés et la paix de la capitale.  
La convention assure les constables spéciaux et les autorités qu'ils peuvent compter sur elle pour faire régner la paix, la loi et l'ordre.

Par ordre de la convention.  
Signé, PHILIPPE O'CONNOR, président.  
Dans la soirée de la veille une députation s'est rendue au bureau des commissaires de police pour leur faire connaître l'itinéraire que suivrait la convention pour se rendre au meeting.

Le matin de bonne heure, les mesures de précaution ordonnées par l'autorité s'exécutaient avec beaucoup d'ensemble et d'empressement dans les différents quartiers de la capitale; les constables spéciaux se rendaient aux postes de réunion indiqués à l'avance; les troupes prenaient position aux points qui leur avaient été assignés. Un corps de 2,600 hommes de la garde et de 1,700 hommes de la ligne occupait dès 6 heures du matin Kennington-Common, lieu désigné pour le meeting chartiste. De forts détachements de troupes de ligne défendaient l'approche, le ministère de l'intérieur et les autres ministères. Tous les employés des diverses administrations publiques s'étaient rendus de bonne heure à leurs bureaux, et à mesure qu'ils arrivaient on leur distribuait des armes. La révolte qui commença de parcourir St-James à Parliament-street, en traversant Downing-street, était barricadée.

Le palais de Buckingham était gardé par un bataillon d'infanterie de la garde. De fortes patrouilles d'officiers de police à pied et à cheval parcouraient les rues qui avoisinent le parlement, le palais et les ministères. Les ponts étaient garnis de troupes et de constables. Jamais Londres n'avait offert un aspect militaire aussi formidable.

Partout, dans le centre de la ville et dans les lieux voisins du meeting, les magasins et les boutiques étaient fermés.

Au milieu de tous ces préparatifs militaires, la convention chartiste s'est réunie à neuf heures sous la présidence de Feargus O'Connor, après une discussion très-vive dans laquelle plusieurs membres ont exprimé l'opinion que la grande démonstration du jour devait être ajournée; l'avis contraire a prévalu et les membres de la convention sont montés dans deux chariots décorés de drapeaux, de banneroles, d'emblèmes et d'inscriptions, et se sont rendus au lieu du meeting suivis d'une foule nombreuse qui pendant tout le trajet a fait entendre des vivats en l'honneur des délégués du peuple.

De tous les points de la capitale des bandes de chartistes marchant en bon ordre, précédées de drapeaux et de banneroles, se dirigeaient vers Kennington. Une de ces bandes, composée d'un millier d'individus, avait un immense drapeau tricolore. A mesure que ces nombreuses députations arrivaient elles se rangeaient sans confusion sur le vaste terrain choisi pour le théâtre du meeting. A 10 heures et demie il y avait déjà de 30 à 40,000 personnes. La foule allait grossissant d'instant en instant, et à 11 heures on évaluait le nombre des individus présents, chartistes ou curieux, à près de 100,000 hommes.

Lorsque les chariots qui portaient les délégués sont arrivés sur le terrain, un immense hurrah les a salués. A ce moment les policiers se sont approchés du chariot que montait M. O'Connor, et l'ont invité à se rendre devant les commissaires de police. M. O'Connor a obéi. Cet incident a failli provoquer de l'agitation; les chartistes ont crié que leur chef était arrêté et les cris *délivrons-le!* se sont fait entendre; mais bientôt M. O'Connor est revenu, a reparé sur le chariot qui servait d'estrade et s'est mis à haranguer la foule.

Après lui avoir parlé de son profond dévouement à la cause chartiste, il a annoncé que les troupes gardaient les ponts et avaient ordre de s'opposer au passage du cortège, qui d'après le programme du jour devait se rendre au parlement pour présenter la pétition du peuple. En conséquence, il a supplié les assistants de renoncer à ce projet et de confier au comité exécutif des chartistes de Londres le soin de porter la pétition. Ce conseil de prudence a été très-bien accueilli. Cent mille mains se sont levées. Alors M. O'Connor a promis de soutenir énergiquement la pétition au sein du parlement. Il a terminé son allocution, en invitant tous les assistants à se dévouer, à remercier Dieu de sa bonté et à promettre solennellement de ne pas violer la loi. Cet ordre a été exécuté, et la foule, toutes les têtes découvertes, est restée quelques instants dans un recueillement solennel.

Quelques autres orateurs ont pris ensuite la parole et se sont exprimés dans le même sens que M. Feargus O'Connor, recommandant au peuple l'ordre et le respect des personnes et des propriétés. L'assemblée a adressé au parlement pour demander le rejet du bill proposé par M. Georges Grey, elle a chargé M. Feargus O'Connor de déclarer au parlement d'état de l'intérieur, que le peuple ne songe nullement à se débarrasser de ses armes avec les troupes ni avec la police. Le meeting a été clos par un discours de M. O'Connor.

La pétition monstre a été placée sur un chariot transporté à la chambre des communes par quelques-uns des membres du comité exécutif. La foule a commencé alors à se disperser, et à 12 heures après il n'y avait pas 300 personnes à Kennington-Common.

Malgré l'affluence extraordinaire du peuple, aucun désordre grave n'a été signalé. Les précautions prises par le gouvernement ont eu tout l'effet désiré.

On a remarqué, pendant le meeting un corps de cinq à six mille Irlandais dont un grand nombre portaient des cocardes et des rubans aux couleurs irlandaises.





